Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 63 (1934)

Heft: 6

Artikel: La pédagogie de sainte Jeanne-Antide Thouret

Autor: Barbey, Léon

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040882

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pendant les travaux écrits; 7º La remise du devoir fini et bien soigné dans le temps indiqué; 8º Des corrections comprises et ordonnées et 9º enfin, par une surveillance assidue, le maître préviendra et réprimera les « souffleurs » et les « fraudeurs », véritables plaies de l'école.

En un mot, l'instituteur exigera toujours, en dehors des leçons comme pendant les leçons, une obéissance prompte et joyeuse à tous les ordres judicieusement donnés. Cette docilité sera mue par une affection réciproque du maître et des élèves.

Et maintenant résumons. Les conditions essentielles d'un enseignement précis sont :

- 1. La connaissance et l'application des notions essentielles de psychologie,
 - 2. La connaissance et l'application des principes de méthodologie,
 - 3. La nécessité d'une bonne préparation des leçons,
 - 4. La nécessité de suivre le plan établi,
 - 5. La nécessité des applications orales et écrites,
 - 6. La nécessité des corrections,
 - 7. La nécessité de l'activité et du travail personnel des élèves,
- 8. La nécessité d'une discipline préventive surtout, en dehors de l'école et pendant l'école.

Conclusion: C'est en étant, tout au long de sa carrière, un modèle de volonté, de travail et de précision dans son enseignement, que le maître d'école travaillera à la vraie éducation des hommes de demain. En exigeant de ses élèves tout ce qu'il est en droit de leur réclamer, il leur inculquera des habitudes d'ordre, de propreté, de ponctualité, de travail fini et soigné: qualités si indispensables aujourd'hui à qui veut faire son chemin ici-bas et assurer son Eternité. Ainsi, l'instituteur aura la satisfaction d'avoir accompli tout son devoir envers Dieu et la Société.

E. BIOLLEY, inst.

La pédagogie de sainte Jeanne-Antide Thouret

Les qualités du maître.

On a pu reprocher parfois aux Congrégations religieuses d'employer à l'enseignement des sujets mal préparés à cette fonction, en comptant trop exclusivement sur leurs bonnes intentions et sur les grâces d'état. Erreur manifeste et dangereuse, ce procédé fournit des armes aux ennemis de l'éducation chrétienne, et il a le don d'énerver singulièrement les professionnels chrétiens de la pédagogie. Il est tout à fait remarquable que, malgré son peu d'instruction qui aurait pu l'y entraîner, sainte Jeanne-Antide s'est gardée soigneusement de cette maladresse. Elle voit très clairement que des œuvres diverses requièrent des talents divers et irremplaçables.

Elle n'a pas la naïveté de s'imaginer, par exemple, que telle Sœur, qualifiée pour devenir supérieure de communauté, Sœur-servante comme elle dit, se trouve apte, par le fait même, à faire une bonne directrice d'école. Elle ordonne, au contraire, qu'à la tête de chaque école particulière de charité, soit placée

une première Sœur maîtresse, qui exercera la surveillance sur les Sœurs qui lui seront associées pour l'enseignement, et les dirigera, sur toutes les classes et sur toutes les élèves qui les fréquenteront; et elle rendra compte de tout ce qu'elle observera d'intéressant à la Supérieure générale ou à la Sœur-servante.

Elle est donc distincte de cette dernière.

L'éducation exige, en effet, des dons particuliers chez celui qui s'y voue. Et son importance est si évidente, aux yeux de la Mère Thouret, qu'il n'y faut engager que des personnes suffisamment spécialisées.

C'est pourquoi l'on tâchera de n'employer à un office si intéressant et si délicat que des sujets qui réuniront à des mœurs excellentes et à une conduite réellement exemplaire les connaissances suffisantes, un caractère en même temps doux, ferme et constant ; un esprit solide, des manières honnêtes, un zèle éclairé, une piété sage, le talent de communiquer la science ; en un mot, toutes les qualités requises dans des institutrices pour diriger d'une manière convenable une éducation complète.

La spécialisation des maîtres ne porte donc pas uniquement, comme certains se le figurent, sur l'instruction; celle-ci n'est pas plus la qualité primordiale des maîtres qu'elle n'est l'objet premier de la formation des élèves. Les nominations prudentes ne sont point celles qui se règlent sur le seul degré d'un brevet. Le maître agit tout autant par l'exemple de sa vie que par la science de ses leçons.

Ce qu'on est convenu d'appeler les bonnes mœurs ou la bonne conduite risque encore son efficacité par le fait d'un mauvais caractère. Nous devrions inscrire sur nos pupitres, pour qu'elles nous tombent souvent sous les yeux, ces paroles d'or de sainte Jeanne-Antide : « Les Sœurs maîtresses éviteront habituellement le ton de fâcherie. » Il est, hélas! des maîtres par ailleurs excellents, des parents aussi, qui ont l'air de croire nécessaire à leur autorité ce ton habituel de fâcherie. Ce sont de ceux dont un chroniqueur s'acharne à faire l'éloge en signalant, au cours d'une nécrologie, avec quel joyeux étonnement il les avait retrouvés, le temps des classes achevé, et véritablement découverts, doués d'un cœur affectueux et même si tendre « que leur visage sévère n'aurait jamais pu le laisser deviner ». Et de s'extasier! et d'être ravi! et de célébrer ce maître parfait! Cette oraison funèbre équivaut en réalité à une impitoyable condamnation. Ce n'est pas hors de sa classe qu'on reconnaît le maître parfait.

Le ton aimable n'exclut point la fermeté. La Mère Thouret veut la discipline, sans quoi le travail ordonné devient une chimère. Elle commande même la sobriété dans les paroles, prévoyant bien que, si le maître parle toujours, et seul, les élèves sont condamnés à une passivité stérile. Elle insiste sur le devoir de la surveillance. Sans la surveillance, on laisse des « fuites » possibles ; l'éducation morale est compromise par ces secrètes évasions vers le mal ; la paresse se développe à la faveur d'une liberté sans guide. Surveillance impartiale : pas de favoritisme, pas de « fifis »!

Une inlassable patience aide le maître à accommoder ses leçons, à mesurer ses blâmes et ses encouragements, à répéter sans humeur ce qui a été mal compris ou tout simplement oublié, à arranger son horaire d'après les dispositions physiques et psychiques des enfants, à le modifier pour ne pas rendre trop pénible la fréquentation de l'école à ceux qui habitent trop loin.

Dans les pensionnats, où se continuent des études plus poussées, on renverra sans autre forme de procès les incapables. Saluons avec joie cette prescription de bon sens, si méconnue aujourd'hui. Le chômage des intellectuels serait singulièrement diminué et le trouble des esprits passablement dissipé, si d'illustres pédagogues avaient suivi le conseil de cette nonne.

Enfin, même dans la formation intellectuelle des élèves doués, ménageons des trêves. Un jour complet de congé est prévu chaque semaine, en plus du dimanche; en été, quatre à six semaines de vacances. Pour se rendre compte de la proportion, il faut se rappeler le peu d'années qu'on passait alors dans les écoles. Le rythme alterné des vacances et des classes est aussi utile aux enfants qu'un système rationnel d'assolement pour un terrain.

* *

Sainte Jeanne-Antide, maîtresse d'école en dépit de la Révolution, nous est une nouvelle preuve de l'erreur de ces prétendus historiens qui font de l'école populaire la création de la Révolution française. Il ressort de sa vie que, tout au contraire, c'est la Révolution qui a fermé des milliers d'écoles, dirigées par le clergé et les Congrégations. Jeanne-Antide, éducatrice, continue l'œuvre déjà séculaire des gens d'Eglise. Et lorsque la Constituante décrète de créer une instruction publique — comme si, auparavant, il y avait eu le néant; — lorsque Talleyrand construit son Rapport en 208 articles sur « la régénération de l'éducation » ; lorsque Condorcet présente le sien à la Législative; lorsque la Convention vote successivement un chaos de projets et contre-projets contradictoires sur l'organisation scolaire, ce qu'on fait, c'est essayer de remplacer péniblement ce qu'on a détruit d'un seul coup. D'ailleurs, presque rien de tout cela ne fut réalisé. Dans un chapitre très suggestif par son abondante documentation, Jean Guiraud 1 a reconstitué l'état des écoles antérieures à la Révolution; le nombre en est imposant, mais n'a rien d'étonnant quand on se rappelle les efforts de l'Eglise, dès l'origine, pour instruire

¹ Histoire partiale, histoire graie, t. III, ch. XIII; Beauchesne, Paris, 1914.

le peuple. Citons simplement ce concile qui, en 526, posait comme règle : une école pour chaque paroisse « suivant l'usage en vigueur en Italie ».

La nouveauté pédagogique essentielle — je ne dis pas : le progrès — dans les écoles primaires de la Révolution, consiste à faire de l'école un instrument politique. « Les lois de l'éducation, disait déjà Montesquieu, doivent être relatives aux principes du gouvernement. » Ce principe inspire Talleyrand, Condorcet et les autres. L'enfant appartient totalement à la République (Lepelletier). Ce principe n'est point dans les idées de sainte Jeanne-Antide. Elle pense, en catholique, que l'éducation a pour but le bien surnaturel et naturel de la personne humaine, auquel la famille, l'Eglise et l'Etat collaborent à des titres divers ; elle n'est point le monopole de l'Etat, elle n'est surtout pas une arme de combat politique. Napoléon, qui négligea l'école primaire, appliqua rigoureusement à l'Université l'idée révolutionnaire du monopole ; la III^{me} République mit tout en œuvre pour l'appliquer à l'école primaire.

Le programme d'études des écoles de Jeanne-Antide soutient honorablement la comparaison avec le programme des écoles contemporaines. Talleyrand propose les éléments de la langue maternelle, du calcul, du toisé, de la religion, de la morale (religion et morale dites par lui naturelles); Condorcet veut, en outre, une sorte de géographie économique du pays; Lakanal, plus que d'autres, insiste sur l'éducation « politique »; le plan Daunou, finalement adopté par la Convention, comporte un programme diminué et un nombre d'écoles singulièrement restreint : « une ou plusieurs écoles par canton. »

L'œuvre de la Révolution n'est vraiment glorieuse que dans le domaine de l'instruction supérieure, où elle a établi des écoles techniques qui durent encore.

* *

Sans vouloir exagérer, on peut affirmer que sainte Jeanne-Antide Thouret mérite une mention dans l'histoire de la pédagogie. Dans une époque tourmentée, où d'autres se seraient découragés, elle est restée fidèle à l'œuvre éducatrice de l'Eglise, sans rien sacrifier à l'esprit malsain de son temps. Elle a rédigé des préceptes pédagogiques dont la justesse assure la pérennité, et dont la souplesse permet une adaptation heureuse aux besoins nouveaux. Qu'elle veille du haut du ciel sur celles qui, chez nous, continuent sa mission.

LÉON BARBEY.